



ENTRETIEN ANNUEL, ENTRETIEN PROFESSIONNEL



Date (s) : les 26-27 septembre 2024	Lieu : URIOPSS IDF	Durée : 2 jours (14 heures)	Tarif adhérents : 620 €
-------------------------------------	--------------------	-----------------------------	-------------------------

Objectifs pédagogiques

La loi du 5 mars 2014, renforcée par la loi de 2018, rend obligatoire, pour tous les salariés et tous les deux ans un entretien professionnel portant sur l'évolution professionnelle du salarié. Outil de management et de pilotage, l'entretien annuel d'évaluation permet de développer les échanges entre les responsables associatifs et leurs collaborateurs pour optimiser leurs compétences dans le cadre de leur mission. Ces deux outils de la GRH sont des leviers du développement de la stratégie associative.

- ◆ Distinguer le rôle et les enjeux de l'entretien annuel et de l'entretien professionnel
- ◆ Connaître les dispositions de la loi 2014 et 2018 sur l'entretien professionnel obligatoire
- ◆ Faire de ces entretiens un levier managérial
- ◆ Conduire les entretiens et en assurer le suivi

Programme

Deux entretiens pour progresserSituer l'entretien annuel et l'entretien professionnel

- ◆ Distinguer les 2 entretiens dans les processus RH : points communs, différences, objectifs de chacun
- ◆ Différencier les attentes et les enjeux pour l'entreprise, l'encadrant, le collaborateur

Respecter les obligations sociales de l'entretien professionnel

- ◆ Cadre légal de l'entretien professionnel et de l'entretien de bilan tous les six ans.
- ◆ Obligation d'information sur les outils de la formation professionnelle (CPF, CEP...)

S'approprier le contenu des deux entretiens

- ◆ Entretien annuel : bilan de l'année écoulée, résultats et compétences, objectifs
- ◆ Entretien bisannuel professionnel : parcours professionnel, compétence, besoins en formation et le projet professionnel, plan d'actions, état des lieux tous les six ans

Conduire les entretiens annuels et professionnelsPréparer les entretiens

- ◆ Organiser l'information auprès des salariés et des IRP
- ◆ Utiliser les outils de l'entretien (support d'entretien, grille...)
- ◆ Rechercher les informations...

Conduire l'entretien

- ◆ Accueillir
- ◆ Favoriser le dialogue par les techniques d'écoute active, de questionnement et de reformulation

Conclure et suivre l'entretien

- ◆ Restitution par écrit du bilan
- ◆ Suivi de l'entretien : pilotage et accompagnement des plans d'action

Conclusion : les conditions de réussite des entretiens annuels et professionnels

Public : Responsables de services, Directeurs

Prérequis : Aucun

Modalités et délais d'accès à la formation : Inscription via le formulaire en ligne jusqu'à deux semaines avant la formation; deux jours si la formation est confirmée, sous réserve de places disponibles. La formation se tient à partir de 3 participants inscrits, avec une capacité maximum de 15 participants.

Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap.

Méthodes pédagogiques mobilisées :

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques. Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier ou dématérialisé. Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Intervenant :

Formateur en droit social, membre de la Société Direction RH Sas et collaborateur de l'URIOPSS IDF

Méthodes et modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation par des exercices et mises en situation.

Évaluation de la satisfaction stagiaire par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Cette formation est également réalisable en intra, dans vos locaux.